



E U M O F A

European Market Observatory for
fisheries and aquaculture products

Étude de cas

Structure des prix dans la filière des carpes fraîches en Europe centrale

Table des matières

RESUME	II
0 RAPPEL DES TÂCHES – OBJET ET CONTENU	1
0.1 OBJET DE L'ÉTUDE DE CAS	1
0.2 CONTENU DU DOCUMENT	2
1 DESCRIPTION DU PRODUIT	3
1.1 CARACTERISTIQUES DU PRODUIT	3
1.2 PRODUCTION ET DISPONIBILITE DE LA CARPE COMMUNE DANS LE MONDE ET A L'ECHELLE DE L'UE	4
1.2.1 <i>Production de carpe commune dans le monde</i>	4
1.2.2 <i>Production de carpe commune au sein de l'UE</i>	6
2 MARCHÉS EUROPEENS DE LA CARPE COMMUNE	8
2.1 STRUCTURE DES MARCHES DE L'UE	8
2.1.1 <i>Marché apparent par État membre</i>	8
2.1.2 <i>Approvisionnement des principaux marchés de l'UE</i>	8
2.1.3 <i>Principaux pays d'importation et d'exportation intra-UE</i>	9
2.2 LE MARCHÉ HONGROIS	10
2.2.1 <i>Description de la production en eau douce</i>	10
2.2.2 <i>Aquaculture</i>	12
2.2.3 <i>Production hongroise de poissons et de carpes</i>	13
2.2.4 <i>Importations - exportations</i>	14
2.2.5 <i>Structure de la chaîne d'approvisionnement</i>	15
2.2.6 <i>Consommation</i>	16
2.3 FACTEURS CLES DU MARCHÉ	16
2.3.1 <i>Compétition avec les autres espèces de poissons d'eau douce</i>	16
2.3.2 <i>Coûts de production</i>	17
2.3.3 <i>Défis hongrois pour la production de carpes communes en étang</i>	18
3 LES PRIX AUX DIFFERENTS STADES DE LA FILIERE	19
3.1 PRIX A LA PRODUCTION	19
3.1.1 <i>Coûts de production</i>	19
3.1.2 <i>Prix en sortie d'exploitation</i>	20
3.2 PRIX DES IMPORTATIONS INTRA-UE.....	21
3.3 PRIX A L'EXPORTATION	21
3.4 PRIX DE GROS	22
3.5 PRIX DE DETAIL	22
4 TRANSMISSION DES PRIX LE LONG DE LA FILIERE EN HONGRIE	25
5 ANNEXES	26
5.1 CONTACTS	26

Résumé

- La production mondiale de carpe commune, issue principalement de l'aquaculture, a augmenté de 51 % entre 2006 et 2013 pour atteindre environ 4 millions de tonnes en 2013, dont 72 % sont fournis par la Chine.
- Durant la même période, la production de l'UE est restée stable, autour de 78 000 tonnes. Les plus gros producteurs de carpes dans l'UE sont la Pologne et la République tchèque qui assurent la moitié de la production.
- La plupart des marchés européens pour la carpe commune sont dépendants de la production nationale, et non des importations ; à l'exception de l'Allemagne qui importe 30 % de sa consommation et qui a récemment enregistré une forte baisse de sa production.
- Les échanges de carpe sont limités à des échanges intra-UE en raison de la spécificité du produit (poissons vivants) qui limite les flux vers les pays voisins. Les principaux importateurs intra-UE sont la Pologne, l'Allemagne et la Roumanie. Le principal exportateur européen est la République tchèque.
- La carpe représente 97 % de la production nationale totale de poissons d'eau douce en République tchèque (dont 93 % pour la carpe commune) et 85 % en Hongrie (dont 67 % pour la carpe commune).
- La Pologne est le principal marché européen pour la carpe vivante avec une consommation apparente dépassant les 21 000 tonnes en 2013. Elle est suivie par la République tchèque et la Hongrie, avec 12 000 tonnes chacune, puis par l'Allemagne avec 8 000 tonnes.
- En Hongrie, la consommation de poisson est faible. Elle est même la plus basse de l'UE, avec 5,3 kg équivalent poids vif / habitant / an, alors que la moyenne est de 22,9 kg pour l'UE.
- La Hongrie occupe toutefois la première place dans l'UE pour la consommation de carpe par habitant avec 1,20 kg en 2013, suivie par la République tchèque (1,15 kg), la Lituanie (0,84 kg) et la Pologne (0,56 kg).
- La carpe commune est traditionnellement achetée vivante et préparée à la maison. Le marché des produits congelés et traités est presque inexistant.
- La Hongrie peut être considérée comme représentative de l'UE pour la production de carpe dans le sens où la carpe y est produite et commercialisée de la même manière dans les autres marchés d'Europe centrale.
- La carpe commune étant principalement vendue vivante et entière, la chaîne d'approvisionnement est courte. Les coûts de production (avant les coûts de main d'œuvre, d'administration et de transport) se situent dans une fourchette de 1,12 à 1,44 € / kg, en fonction de la quantité d'aliments utilisée. Le prix en sortie d'exploitation est demeuré relativement stable entre 2012 et 2015 à environ 600 HUF, c'est-à-dire 1,95-1,97 € / kg. Au moment de l'enquête (juillet 2015), le prix de gros était proche de 2,50 € / kg et le prix de détail des carpes vivantes autour de 4,00 € / kg.
- La marge du grossiste est d'environ 0,30 € /kg et le coût et la marge du détaillant tourne autour des 0,63 € / kg.

0 RAPPEL DES TÂCHES – Objet et contenu

0.1 Objet de l'étude de cas

Rappel

Les études de cas réalisées dans le cadre de cette activité d'analyse de la structure des prix d'EUMOFA visent à comprendre les liens entre les prix à divers niveaux de la chaîne d'approvisionnement.

Elles se concentrent sur un seul marché national (le plus important, ou l'un des plus importants, pour le produit considéré) dont l'analyse est développée de façon détaillée et elles abordent certains des autres marchés concernés.

Cela permet d'organiser la collecte de certaines données ainsi que des entretiens approfondis et des échanges d'informations avec les acteurs clés sur les marchés considérés.

La raison expliquant le choix de la carpe commune fraîche pour l'analyse de la transmission du prix et de la distribution de la valeur dans certaines chaînes d'approvisionnement d'Europe centrale (avec un gros plan sur la Hongrie) est exposée dans le tableau ci-dessous.

Produit	Origine	Caractéristiques	Facteurs déterminants du marché et du prix
Carpe commune	Principalement la Hongrie	<p>Système de poisson d'étang</p> <p>Consommation traditionnelle (soupe de poisson)</p> <p>Forte saisonnalité (Pâques et Noël)</p> <p>Activité de transformation presque nulle</p> <p>Principales espèces consommées</p>	<p>Prix de l'alimentation (blé, maïs et orge)</p> <p>Situation des autres espèces de poissons blancs pour le marché hongrois (esturgeon, poisson-chat africain, carpe argentée)</p> <p>Compétition dans l'UE (République tchèque, Croatie)</p>

L'étude se concentre sur la Hongrie et donne également un aperçu des autres marchés importants en Europe centrale : Allemagne, République tchèque et Pologne.

Espèces - Produits	Etat membre principal (focus)	Autres États membres (aperçu)
Carpe commune (fraîche, entière)	Hongrie	Allemagne, République tchèque, Pologne.

0.2 Contenu du document

Conformément à la méthodologie développée au sein du projet EUMOFA et publiée dans le site Web (<http://www.eumofa.eu/price-structure>), le document inclut :

- une description du produit ;
- une description des marchés de l'UE les plus importants pour la carpe commune, avec un focus particulier sur le marché hongrois ;
- une analyse de la transmission des prix le long de la chaîne d'approvisionnement.

1 DESCRIPTION DU PRODUIT

1.1 Caractéristiques du produit

L'étude de cas concerne la carpe commune fraîche.

Produit principal

Nom : Carpe commune (*Cyprinus Carpio*)

Code FAO alpha 3 : FCP

Les autres espèces principales de carpes d'élevage en Europe centrale sont :

Carpe Argentée (*Hypophthalmichthys molitrix*) – Code FAO alpha 3 : SVC

Carpe herbivore (*Ctenopharyngodon idellus*) – Code FAO alpha 3 : FCG

Carpe à grosse tête (*Hypophthalmichthys nobilis*) – Code FAO alpha 3 : BIC

La carpe commune est traditionnellement achetée vivante et préparée à la maison. Elle est donc peu susceptible d'attirer les jeunes générations de consommateurs qui sont de plus en plus à la recherche de poissons déjà préparés et faciles à consommer.

L'achat de carpes fraîches et vivantes ne concerne que la carpe commune. Le marché des produits congelés ou transformés est presque nul.

Produits de substitution

La carpe commune fraîche est en concurrence avec d'autres espèces qui sont moins chères et plus faciles à préparer :

- le poisson-chat africain (*Clarias gariepinus*) en provenance du Brésil, du Vietnam, d'Indonésie et d'Inde – Code FAO alpha 3 : CLZ ;
- la carpe argentée (*Hypophthalmichthys molitrix*) en provenance de Chine et de Sibérie orientale- Code FAO alpha 3 : SVC ;
- les autres espèces de carpes.

Codes associés

La nomenclature COMEXT ne distingue pas la carpe commune des autres espèces de carpes.

Des codes sont prévus pour les carpes vivantes, les carpes fraîches / réfrigérées et les carpes congelées.

Carpe entière

Carpe vivante :

- **03 01 93 00** : CARPE VIVANTE (*CYPRINUS CARPIO*, *CARASSIUS CARASSIUS*, *CTENOPHARYNGODON IDELLUS*, *HYPOPHthalmichthys SPP.*, *CIRRHINUS SPP.*, *MYLOPHARYNGODON PICEUS*)

Carpes fraîches ou réfrigérées :

- **03 02 69 11** (jusqu'en 2011) : CARPE FRAÎCHE OU RÉFRIGÉRÉE
- **03 02 73 00** (à partir de 2012) : CARPE FRAÎCHE OU RÉFRIGÉRÉE (*CYPRINUS CARPIO*, *CARASSIUS CARASSIUS*, *CTENOPHARYNGODON IDELLUS*, *HYPOPHthalmichthys SPP.*, *CIRRHINUS SPP.*, *MYLOPHARYNGODON PICEUS*)

Carpe congelée :

- **03 03 79 11** (jusqu'en 2011) : CARPE CONGELÉE
- **03 03 25 00** (à partir de 2012) : CARPE CONGELÉE (*CYPRINUS CARPIO*, *CARASSIUS CARASSIUS*, *CTENOPHARYNGODON IDELLUS*, *HYPOPHthalmichthys SPP.*, *CIRRHINUS SPP.*, *MYLOPHARYNGODON PICEUS*)

Filets

Les filets de carpes ne sont pas distingués des autres. Ils sont inclus dans les codes incluant, en plus des filets de carpes, les filets de poissons têtes-de-serpent (*Channa* spp.). Deux codes sont prévus, l'un pour les filets frais et réfrigérés (**03 04 39 00**), et l'autre pour les filets congelés (**03 04 69 00**), mais seulement à partir de 2012.

Avant 2012, les filets de carpe étaient inclus dans les « filets frais » et les « filets congelés » de poissons d'eau douce :

Filets frais ou réfrigérés de poissons d'eau douce :

- 2005-2006 : **03041019**
- 2007-2008-2009 : **03041919**
- 2010-2011 : **03041918**

Filets congelés de poissons d'eau douce :

- 2005-2006 : **03042019**
- 2007-2008-2009 : **03042919**
- 2010-2011 : **03042918**

1.2 Production et disponibilité de la carpe commune dans le monde et à l'échelle de l'UE

1.2.1 Production de carpe commune dans le monde

Depuis 2006, les captures mondiales de carpe commune ne cessent d'augmenter (+ 51 % entre 2006 et 2013). En 2013, elles ont atteint les 4,2 millions de tonnes. L'aquaculture fournit 98 % de cette production, les pêches seulement 2 %.

Structure des prix dans la filière des carpes fraîches en Europe centrale

Les principaux fournisseurs sont la Chine (72 % de la production mondiale en 2013), l'Indonésie (10 %) et l'Égypte (4 %).

Entre 2006 et 2013, la production de l'UE est restée relativement stable, autour de 78 000 tonnes, mais sa part dans les approvisionnements mondiaux est passée de 2,8 % en 2006 à 1,9 % en 2013.

La carpe commune ne joue aucun rôle sur le marché des produits transformés et congelés. Le commerce au sein de l'UE ne porte que sur des volumes limités (voir ci-dessous).

Figure 1 – Production mondiale de carpes communes (tonnes)

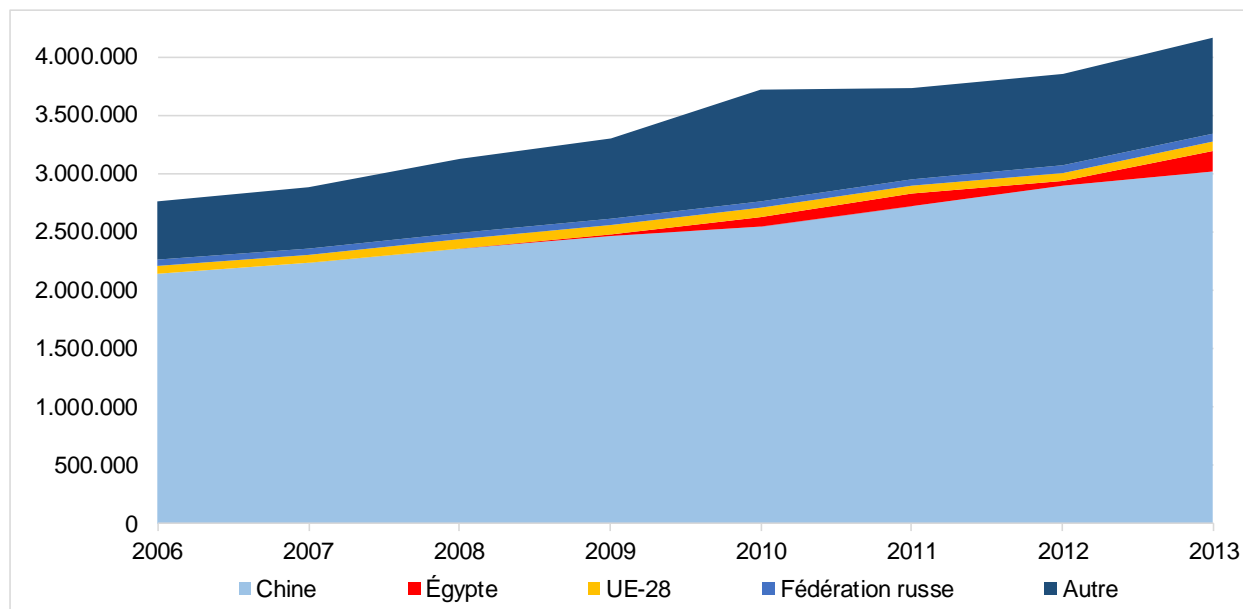


Tableau 1 - Production mondiale (pêche + aquaculture) de carpes communes (tonnes)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total mondial	2 759 592	2 887 601	3 126 635	3 304 615	3 714 765	3 732 823	3 858 570	4 169 760
Chine	134 276	2 228 585	2 350 691	2 462 346	2 538 453	2 718 228	2 896 957	3 022 494
Indonésie	256 646	273 445	250 505	255 640	291 636	344 166	378 351	425 165
Égypte	-	-	11 400	11 688	91 721	103 662	33 500	176 400
Vietnam	-	-	75 000	109 800	110 000	150 000	100 000	78 559
EU-28	78 283	77 438	81 200	81 399	76 569	74 007	77 111	78 016
Russie	46 708	47 482	51 580	54 017	60 229	58 563	64 168	61 065
Autres	243 679	260 651	306 259	329 725	546 157	284 197	308 483	328 061

Source : FAO - Pêche et Aquaculture, Service d'Information et de Statistiques

La carpe commune provient principalement de l'aquaculture. Les captures ne représentaient que 2,2 % de la production mondiale de carpe commune en 2013.

La part des pêches dans la production est beaucoup plus élevée dans l'Union européenne (10,8 %) que dans le reste du monde (2,0 %).

Tableau 2 - Production mondiale de carpes communes (tonnes)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total mondial	64.274	70.115	83.054	76.366	84.179	91.640	82.837	89.715
Mexique	16.288	19.205	20.930	24.450	29.793	22.881	22.186	29.456
Iran	6.292	9.769	8.091	7.700	8.775	10.665	11.862	12.754
Indonésie	9.013	9.096	8.183	6.361	8.941	11.960	12.985	12.462
EU-28	13.461	13.980	13.528	12.753	13.383	13.356	13.931	14.683
Turquie	12.116	12.286	11.625	10.964	12.058	9.998	9.973	8.277
Fédération Russe	2.304	3.566	2.647	2.436	3.432	2.383	3.288	5.160
Thaïlande	3.300	1.400	15.600	7.054	4.896	4.697	4.572	5.100
Autre	4.946	5.219	6.305	8.109	7.511	19.433	8.343	8.051

Source : La FAO

1.2.2 Production de carpe commune au sein de l'UE

Dans l'UE, les principaux producteurs de carpes communes sont la Pologne et la République tchèque. Avec respectivement 19 726 t et 18 790 t (pêche + aquaculture), ces deux Etats membres assurent la moitié de la production de l'UE en 2013. La Hongrie vient en troisième position avec 13 022 t (17 % de la production UE en 2013).

Les carpes sont les principales espèces de poissons produites en Hongrie, tant dans le secteur de la pêche (54 %) qu'en aquaculture extensive (82 %), tandis que le poisson-chat africain est l'espèce dominante en aquaculture intensive.

1.2.2.1 Production aquacole

Ces dernières années, la production aquacole de carpes communes est restée stable, autour de 70 000 t.

Certains Etats membres d'Europe centrale et d'Europe de l'est suivent une tendance à la hausse, en particulier, en Pologne, en Lituanie, en Bulgarie et en Autriche. À l'inverse, il existe une tendance claire à la baisse pour certains grands Etats membres comme la République tchèque, l'Allemagne et la France. La Hongrie est dans une position intermédiaire, avec une stabilité de sa production sur la période 2006-2013.

Tableau 3 – Production aquacole de carpes communes dans l'UE (tonnes)

État membre	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Pologne	15.575	15.698	17.150	18.133	15.400	14.430	17.700	18.760
République tchèque	18.006	17.947	17.507	17.258	17.746	18.198	17.972	16.809
Hongrie	9.663	9.570	10.485	9.931	9.927	10.807	9.985	9.632
Allemagne	10.584	9.244	10.855	9.887	9.634	5.082	5.521	5.699
France	4.230	4.200	4.200	4.200	4.200	4.200	4.000	4.000
Lituanie	2.095	3.231	2.823	3.222	2.936	3.061	3.257	3.751
Bulgarie	842	1.180	1.469	1.927	1.906	1.390	1.288	3.601
Roumanie	3.136	3.544	3.977	4.142	2.888	2.652	3.400	3.400
Croatie	2.309	1.503	1.546	2.058	1.816	2.891	2.484	2.100
Autriche	346	377	362	345	348	596	590	619
Lettonie	485	538	476	437	439	450	475	524
Slovaquie	414	273	252	154	117	188	355	217
Italie	164	85	73	72	104	151	150	150
Slovénie	204	195	166	177	160	188	137	123
Grèce	136	93	113	114	123	52	120	120
Autre	83	186	72	51	49	47	48	56
UE-28	68.272	67.864	71.526	72.108	67.793	64.383	67.482	69.561

Source : Eurostat

La production aquacole des autres espèces de carpes a considérablement diminué au cours des dernières années dans l'UE, mais la Hongrie pourrait augmenter sa production de carpe argentée et maintenir le même niveau de production de carpes herbivores.

Tableau 4 – Production aquacole des autres espèces de carpes dans l'UE (tonnes)

Espèce	Pays	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Carpe argentée	Hongrie	1 499	2 484	1 493	1 567	1 081	1,545	1 681	1 681
	Croatie*	250	250	100	100	100	95	384	350
	Pologne	570	600	600	600	600	260	280	280
	République Tchèque	700	405	586	601	601	546	162	150
Total Carpe argentée		3 019	3 739	2 779	2 868	2,382	2 446	2 507	2 461
Carpe herbivore	Hongrie	559	591	578	480	437	719	502	576
	République Tchèque	300	342	394	409	409	412	456	384
	Pologne	500	550	550	550	550	225	240	240
	Croatie*	387	257	156	196	196	158	202	200
Total Carpe herbivore		1 746	1 740	1 678	1 635	1 592	1 514	1 400	1 400
Carpe à grosse tête	République Tchèque	240	252	394	461	461	460	379	358
	Hongrie	104	158	201	52	15	68	81	49
	Croatie*	71	84	510	526	312	522	0	0
Total Carpe à grosse tête		415	494	1 105	1 039	788	1 050	460	407
Total des autres espèces de carpes		5 180	5 973	5 562	5 542	4 762	5 010	4 367	4 268

Source :

FEAP (Fédération des producteurs aquacoles européens)

AKI (Institut de recherche en économie agricole)

*Les données concernant la carpe à grosse tête en Croatie sont incluses dans les données relatives à la carpe argentée pour 2012

1.2.2.2 Pêches

Les pêches de carpes communes suivent une tendance à la baisse.

La Hongrie et la République tchèque fournissent 75 % du total des captures.

Tableau 5 - Production mondiale de carpes communes dans l'UE (tonnes)

État membre	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Hongrie	3.737	3.554	3.913	3.238	3.247	3.855	3.688	3.390
République tchèque	3.656	3.341	3.257	3.214	3.161	2.997	3.207	2.917
Slovaquie	1.184	1.430	1.178	1.241	1.159	1.433	1.419	1.463
Grèce	260	265	259	202	202	202	202	202
Croatie	3	3	2	168	185	185	179	164
Roumanie	187	175	321	192	106	117	115	115
Allemagne	108	108	114	84	79	61	70	71
Slovénie	80	74	89	72	69	68	66	64
Pologne	41	51	43	44	33	47	47	30
Autre	755	573	497	837	535	658	635	39
UE-28	10.011	9.574	9.673	9.292	8.773	9.623	9.628	8.455

Source : FAO

2 MARCHÉS EUROPEENS DE LA CARPE COMMUNE

2.1 Structure des marchés de l'UE

2.1.1 Marché apparent par État membre

Le marché de l'UE pour la carpe commune vivante est estimé à 76 000 tonnes en 2013. Si la République tchèque est le premier producteur, la Pologne détient le plus gros marché apparent car la République tchèque exporte près de 39% de sa production.

Ces deux principaux marchés sont suivis par la Hongrie et l'Allemagne.

Ces quatre principaux États membres représentent 71 % du marché européen global de la carpe commune vivante (en volume).

Tableau 6 – Marché apparent pour la carpe commune au sein de l'UE en 2013 (tonnes)

	Production	Importation de carpes fraîches ou réfrigérées	Importation de carpes vivantes	Exportation de carpes fraîches ou réfrigérées	Exportation de carpes vivantes	Marché apparent
République Tchèque	19 726	0	294	201	7 679	12 140
Pologne	18 791	0	2 527	102	64	21 152
Hongrie	13 030	0	239	0	1 393	11 876
Allemagne	5 770	97	2 394	10	41	8 210
Lituanie	3 757	6	8	0	1 263	2 508
Roumanie	3 515	465	0	0	0	3 980
Autres	13 427	290	2 123	190	1 066	14 584
EU-28	78 016	858	8 665	503	11 506	75 530

Sources :

FAO - Service d'information et de statistiques pour la Pêche et l'Aquaculture – Production de carpes communes
 COMEXT – Importation et exportation intra- et extra-EU de carpes communes vivantes (code CN 03 01 93 00) et de carpes communes fraîches et réfrigérées (code CN 03 02 73 00)
 Le marché intérieur apparent pour chaque État membre est évalué au poids vif comme suit : production – exportation + importation.

Le commerce extérieur de la carpe commune concerne principalement la carpe vivante. Le commerce intra et extra-UE de la carpe commune fraîche et réfrigérée est très faible.

2.1.2 Approvisionnement des principaux marchés de l'UE

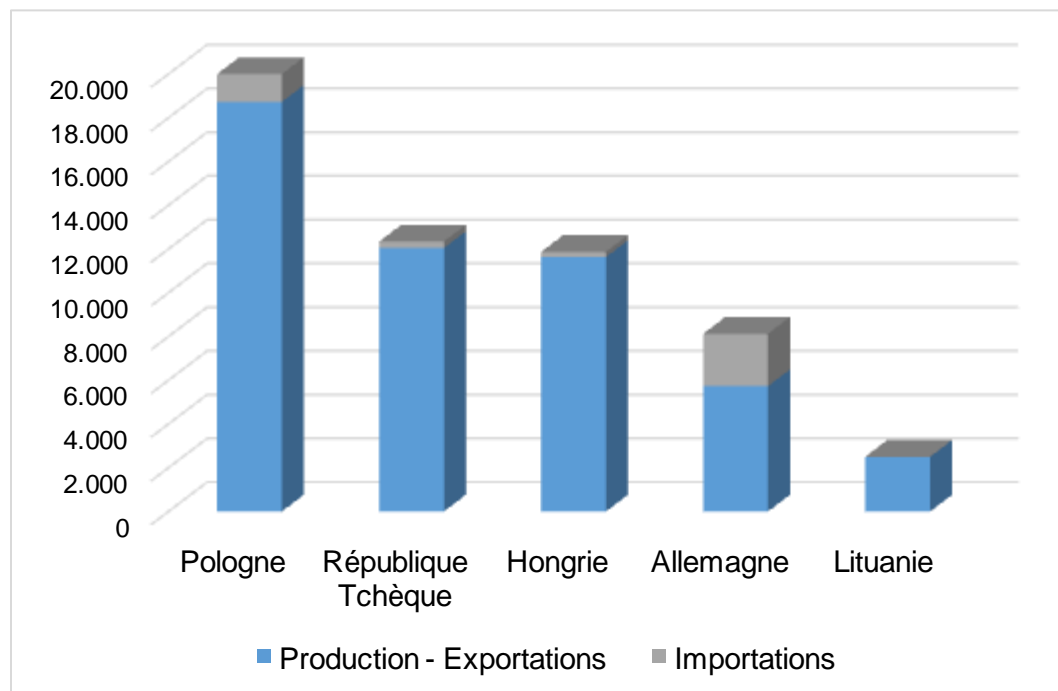
La plupart des marchés européens pour les carpes communes vivantes sont dépendants de la production nationale, et non des importations, à l'exception de l'Allemagne qui importe 30 % de sa consommation.

Les quatre plus gros marchés nationaux de l'UE pour la carpe commune couvrent plus de la moitié de leurs besoins sur le marché du poisson frais par leur propre production.

La Pologne est le principal marché européen pour la carpe vivante avec une consommation apparente dépassant les 21 000 tonnes en 2013.

La production polonaise est la deuxième de l'UE après celle de la République tchèque ; mais la Pologne exporte peu alors que la République tchèque exporte 39 % de sa production.

Figure 2 – Approvisionnement des principaux marchés européens pour la carpe commune en 2013 (volume en tonnes)



Sources :

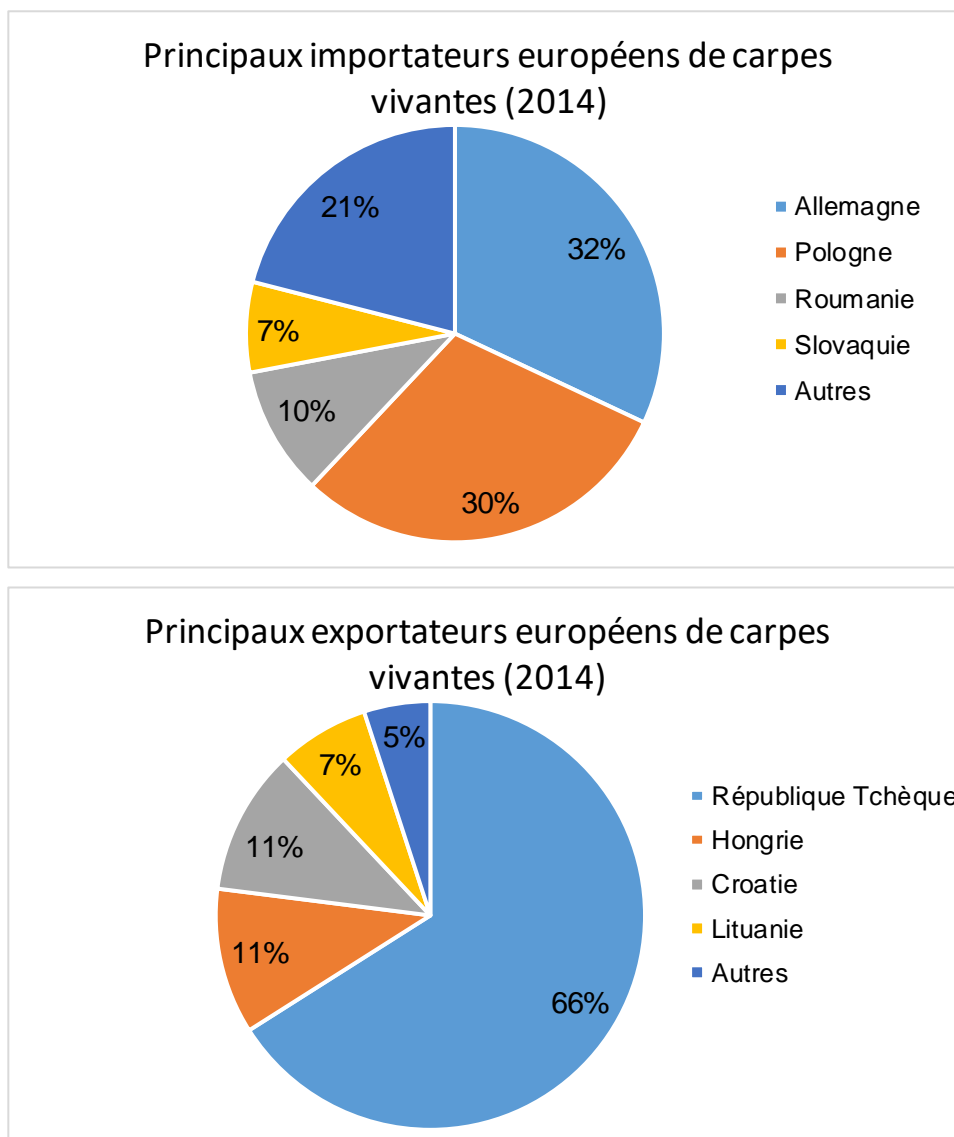
FAO - Service d'information et de statistiques pour la Pêche et l'Aquaculture – Production de carpes communes
 COMEXT – Importation et exportation de carpes communes vivantes (code CN 03 01 93 00) et de carpes communes fraîches et réfrigérées (code CN 03 02 73 00)
 L'approvisionnement de chaque État membre est évalué au poids vif comme suit : production – exportation + importation.

2.1.3 Principaux pays d'importation et d'exportation intra-UE

Les principaux États membres importateurs de carpes communes vivantes sont la Pologne, l'Allemagne et la Roumanie. Ces 3 États membres importent 72 % des importations européennes en 2014.

La République tchèque est le plus grand fournisseur de carpes communes vivantes sur le marché européen (66 % des exportations européennes en 2014). La Hongrie et la Croatie partagent la deuxième place avec 11 %. La Hongrie exporte principalement vers la Roumanie, l'Allemagne et la Pologne.

Figure 3 – Principaux importateurs et exportateurs intra-UE de carpe commune vivantes (2014)

**Sources :**

Données élaborées par COMEXT – Carpe commune vivantes (03019300) - Volume – 2014

2.2 Le marché hongrois

2.2.1 Description de la production en eau douce

La production de la carpe commune en Hongrie a été de 13 600 tonnes en moyenne pour la période 2006-2013, variant entre un minimum de 13 100 tonnes en 2007 et un maximum de 14 700 tonnes en 2011. Un quart de cette production est assurée par les pêches de capture et trois-quarts par l'aquaculture en étang.

Tableau 7. Production de carpes communes en Hongrie (tonnes)

Mode de production	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Aquaculture en étang	9.663	9.570	10.485	9.931	9.927	10.807	9.985	9.632
Pêches de capture	3.737	3.554	3.913	3.238	3.247	3.855	3.688	3.390
Production totale	13.400	13.124	14.398	13.169	13.174	14.662	13.673	13.022

Source : FAO

La pêche se fait dans les eaux naturelles de la Hongrie. La superficie des eaux intérieures n'a pas changé significativement ces dix dernières années. En 2011, la superficie totale atteignait 140 989 ha, dont 3 366 ha pour lesquels aucune activité de pêche n'était signalée.

Les trois principales régions de production sont le lac Balaton, le Danube et la rivière Tisza. Ces eaux assurent près de la moitié du total des pêches dans les eaux intérieures.

L'espèce la plus populaire est la carpe commune qui représente plus de 50 % du total des captures dans les eaux naturelles. La part de la carpe est encore plus élevée si d'autres espèces de carpes (carpe herbivore, carpe argentée et carpe à grosse tête) sont également prises en compte.

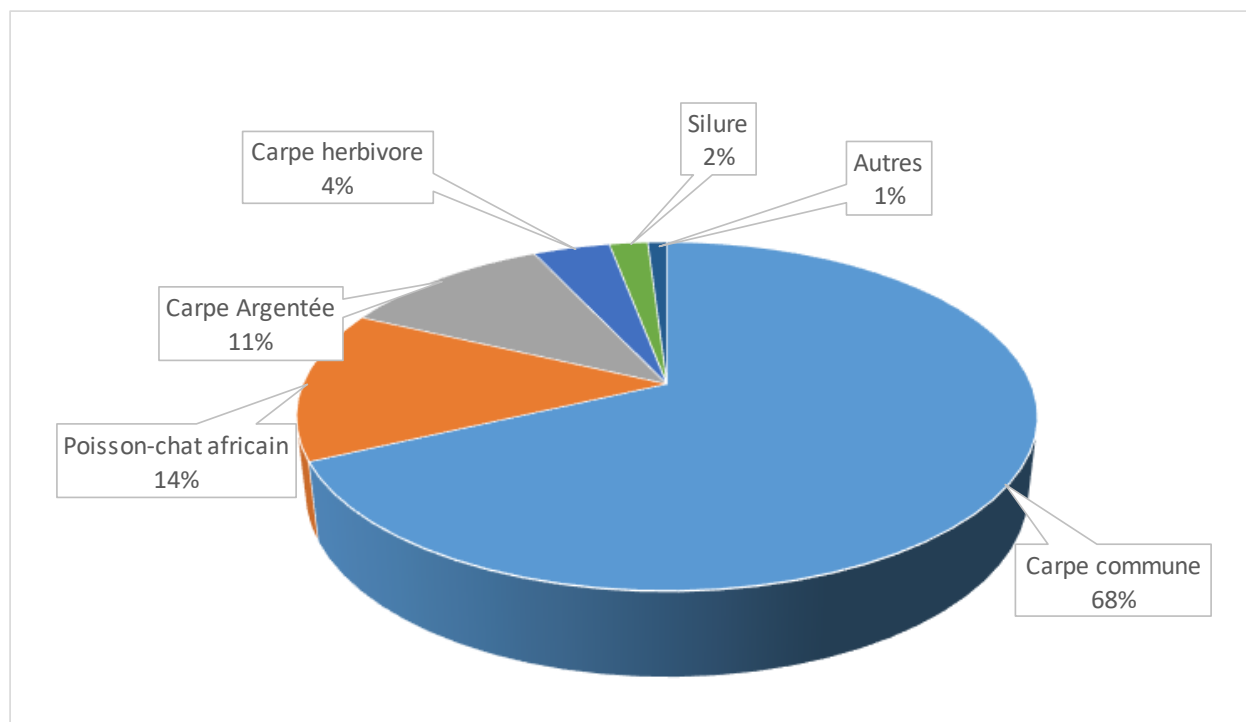
La Hongrie est le deuxième pays européen après la République tchèque concernant la part de la carpe dans la production de poissons d'eau douce. La carpe représente 97 % de la production nationale totale de poissons d'eau douce en République tchèque (dont 93 % pour la carpe commune) et 85 % en Hongrie (dont 67 % pour la carpe commune).

Tableau 8 – Poids de la carpe commune dans la production d'eau douce en Europe centrale en 2014 (tonnes)

	% de la carpe commune sur le total de la production nationale
République tchèque	93 %
Hongrie	68 %
Pologne	49 %
Allemagne	32 %
Croatie	21 %
Autriche	20 %

Source: FEAP

Figure 4 – Répartition du marché hongrois de poissons en fonction de la part de marché des principales espèces



Sources :

FEAP (Fédération des producteurs aquacoles européens) / Association des pisciculteurs hongrois

La plupart des eaux naturelles sont consacrées à la fois à la pêche commerciale et à la pêche récréative ; toutefois, la pêche récréative (c'est-à-dire, sans but commercial) a sensiblement augmenté au cours de la dernière décennie et la Hongrie compte environ 300 000 pêcheurs amateurs en 2014.

Selon l'AKI, l'Institut de recherche en économie agricole, 14 sociétés mènent la plus grosse part de leur activité dans des zones de pêche commerciale intérieures. Les pêcheurs professionnels ne mènent généralement pas cette activité comme activité principale et le nombre de pêcheurs varie d'une saison à l'autre ; en 2011, on comptait 1 921 pêcheurs professionnels.

2.2.2 Aquaculture

L'activité aquacole est menée sous deux formes principales :

- aquaculture extensive en eau douce (environ 25 000 ha) ;
- aquaculture intensive en eau douce, en système ouvert ou fermé (environ 12 000 m³).

➤ Aquaculture extensive

Dans le système extensif, les étangs sont entretenus de manière à faciliter le développement de la population de poissons avec un rendement plus élevé que dans les écosystèmes naturels. Ce résultat est obtenu grâce à une gestion spéciale de la densité, des méthodes améliorées de productivité de l'eau et d'alimentation (les poissons se nourrissent naturellement, mais les agriculteurs fournissent des suppléments alimentaires tels que du blé, du maïs, des pois et des lupins).

La carpe commune est l'espèce principale de l'aquaculture en étang, mais les espèces herbivores (carpe herbivore, carpe argentée et carpe à grosse tête) ont également un rôle important dans ce système.

Le système d'élevage en étang joue également un rôle important dans le paysage, la gestion de l'eau et la biodiversité.

➤ Aquaculture intensive

Dans le système de production piscicole intensive, les poissons sont élevés dans des citernes jusqu'à ce qu'ils atteignent une taille commercialisable. Ils sont gardés dans des conditions contrôlées et nourris exclusivement avec de la nourriture en granulés.

Deux technologies sont utilisées : le flux croisé et le recyclage de l'eau. Les systèmes de recyclage sont plus coûteux, mais offrent un meilleur contrôle des conditions d'élevage (température, oxygène, etc.) et de la qualité de l'eau.

Le poisson-chat africain est la principale espèce élevée en aquaculture intensive. Les autres espèces significatives sont l'esturgeon et la truite arc-en-ciel.

2.2.3 Production hongroise de poissons et de carpes

Les étangs recouvrent environ 25 000 h de la superficie de la Hongrie et produisent chaque année 20 000 tonnes de poissons (toutes espèces d'eau douce confondues). 65 % de ce volume (environ 14 000 tonnes) est destiné à la consommation et le volume restant à la reproduction (environ 8 000 tonnes).

La production en étang est distribuée comme suit :

- 70 % de carpes communes ;
- 25 % d'autres espèces de carpes (carpe à grosse tête, carpe argentée et carpe herbivore) ;
- 2,5% prédateurs (poisson-chat européen, brochet et sandre) ;
- 2,5 % d'autres espèces de poissons (principalement des carassins communs).

Avec une production moyenne de 10 000 tonnes par an, la carpe commune est la principale espèce de poisson d'élevage en Hongrie. Les autres espèces significatives sont le poisson-chat africain et la carpe argentée.

Tableau 8 – Production aquacole hongroise par espèce (en tonnes)

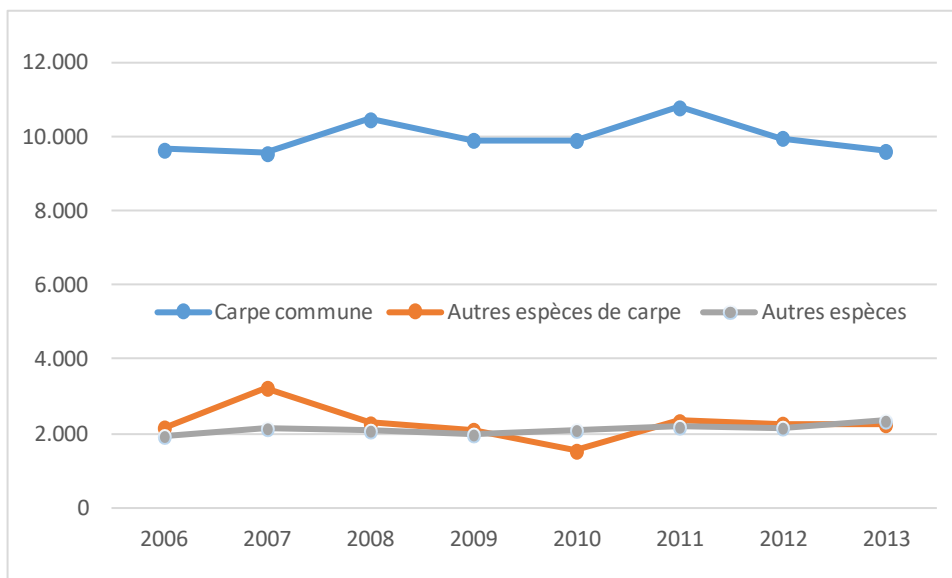
HONGRIE	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Carpe commune	9.663	9.570	10.485	9.931	9.927	10.807	9.985	9.632
Carpe argentée	1.499	2.484	1.493	1.567	1.081	1.545	1.681	1.624
Carpe herbivore	559	591	578	480	437	719	502	576
Carpe à grosse tête	104	158	201	52	15	68	81	49
Total carpes toutes espèces	11.825	12.803	12.757	12.030	11.460	13.139	12.249	11.881
Poisson-chat africain	1.724	1.911	1.839	1.716	1.810	1.913	1.852	2.050
Silure	147	167	153	175	156	175	225	212
Esturgeons	21	21	24	24	81	51	38	32
Truite arc-en-ciel	42	42	62	58	48	44	45	52
Total	13.759	14.944	14.835	14.003	13.555	15.322	14.409	14.227

Sources :

FEAP (Fédération des producteurs aquacoles européens)

Les trois types d'espèces (carpe commune, autres espèces de carpe, autres poissons d'eau douce) montrent une évolution stable sur la période 2006-2013.

Figure 5 - Évolution de la production aquacole par familles d'espèces (tonnes)



Source : FEAP-FAO

Le cycle de production de la carpe commune s'étend sur 3 ans :

- les étangs contenant des carpes âgées d'un an couvrent 4 % de la superficie totale des étangs ;
- les étangs avec de jeunes carpes (deux ans d'âge) couvrent 25 % de la superficie totale des étangs ;
- les carpes de trois ans sont élevées dans des étangs couvrant 70 % de la superficie totale des étangs ;
- 1 % de la superficie des étangs est utilisée à des fins de stockage.

La production de carpes communes étant saisonnière, la Hongrie est confrontée à une pénurie de carpes communes d'avril à septembre. En 2014, 300 tonnes de carpes communes ont été importées durant cette période de faible production.

2.2.4 Importations - exportations

La Hongrie importe des volumes limités mais croissants de carpes (environ 250 tonnes par an), principalement en provenance de la République tchèque.

Les importations intra-UE représentent entre 2 et 3 % de la production nationale.

Tableau 9 – Importations hongroises de carpe commune vivante par origine (volume en tonnes)

IMPORTATIONS	VOLUME (TONNES)				
	2010	2011	2012	2013	2014
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	59	66	130	173	261
CROATIE		162	45	66	0
AUTRE UE	0	0	20	0	1
HORS UE	0	0	0	0	0
EU28	59	228	195	239	262

Sources :

Données élaborées par COMEXT : Carpe vivante (code CN : 03019300)

Les produits transformés gagnent du terrain, mais le principal produit d'exportation pour la carpe en Hongrie reste de loin la carpe vivante. Les exportations ont fortement augmenté au cours de la dernière décennie, passant de près de 200 t par an sur la période 2005-2008 à plus de 1 000 t par an ces dernières années.

La Roumanie, l'Allemagne et la Pologne sont les principaux acheteurs de carpes vivantes hongroises. Les exportations extra-UE sont proches de zéro, sauf en 2013 où des exportations importantes vers la Serbie (161 t) ont été enregistrées. La particularité du produit (poissons vifs) impose des conditions de transport spécifiques (citernes oxygénées) qui limitent les flux commerciaux vers les pays voisins.

Tableau 10 – Exportations hongroises de carpes vivantes par destination (volume en tonnes)

EXPORTATIONS	VOLUME (TONNES)									
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALLEMAGNE	51,6	94	73	90,6	39,8	142,5	317	204,3	170,2	314
CROATIE			8	40,5	7,7	1	5,5		109	39,4
ITALIE	40,8	27,1	28,2	24,9	121,6	107,4	64,8	43,7	94,3	109,2
POLOGNE			37,4			220,6	559,9	286,3	385,7	239,9
ROUMANIE	0,1	191,8		77,1	110,3	222,6	180,5	256,6	296,3	336,3
AUTRE UE	62,9	71,1	30,1	23,3	55,6	87,9	122,1	99,2	177,8	156,6
HORS UE	3,9	13,1	7	6,8	6,4	0,1			160,1	0,5
TOTAL	159,3	397,1	183,7	263,2	341,4	782,1	1249,8	890,1	1393,4	1195,9

Sources :

Données élaborées par COMEXT : Carpe vivante (code CN : 03019300)

2.2.5 Structure de la chaîne d'approvisionnement

Selon leur taille, les carpes communes sont destinées soit à la consommation humaine, soit aux étangs destinés à la pêche récréative. Les carpes vendues pour la consommation nationale pèsent généralement de 1,5 à 2,0 kg (poids vif). Les carpes pesant moins de 1,5 kg ou plus de 2 kg sont souvent gardées pour la pêche récréative en étang.

Les principaux volumes de carpes sont vendus comme poissons vivants. Cela réduit drastiquement la chaîne d'approvisionnement à trois étapes : le producteur, le grossiste et le détaillant. Lorsque la carpe est vendue localement, le producteur vend souvent son produit directement au supermarché ou au consommateur.

L'industrie de la transformation du poisson est peu développée en Hongrie où aucune entreprise n'est spécialisée dans la transformation de la carpe.

2.2.6 Consommation

Les hongrois sont de faibles consommateurs de poissons. Selon les statistiques européennes (« Le marché européen du poisson », édition 2015, EUMOFA), ils sont même les plus petits consommateurs de poissons dans l'UE avec 5,3 kg poids équivalent carcasse / habitant / an alors que la moyenne européenne est de 22,9 kg.

Selon le Ministère hongrois de l'agriculture, la consommation de poisson (toutes espèces confondues) peut être répartie comme suit selon le mode de conservation (sur la base du poids net) :

1,83 kg pour le poisson vivant, frais ou réfrigéré ;

0,93 kg pour le poisson congelé ;

1,02 kg pour les conserves, le poisson fumé et les autres préparations de poisson.

Les hongrois mangent le tiers de leur consommation totale de poisson chaque année autour de Noël, la carpe représentant 65 % des poissons consommés durant la période des fêtes.

Selon les professionnels et les experts du secteur, la consommation de carpes est de 1,04 kg par an et par habitant, soit environ un quart de la consommation totale de poisson (la consommation apparente par habitant, calculée selon les données du Tableau 6, est de 1,20 kg équivalent carcasse de poisson).

Le poisson importé (intra et extra UE) représente 40 % de la consommation hongroise de poisson, par rapport à une moyenne de 60 % dans l'Union européenne.

Un objectif général du secteur est d'augmenter la consommation de poisson : le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) vise à augmenter la consommation nationale de poisson de 1 kg par habitant en 2020. Acheter du poisson vivant est une tradition ancienne en Hongrie et la proportion de poissons vivants dans les achats des consommateurs est presque aussi importante que les achats de poissons transformés (congelés et en boîte). Ce n'est qu'au milieu de la dernière décennie que la part du poisson transformé a commencé à augmenter pour dépasser la consommation de poisson vivant. Cette tendance est liée à l'augmentation des produits importés à base de poisson, produits principalement transformés. De plus en plus de produits alimentaires traditionnels hongrois sont disponibles prêts à consommer dans les chaînes de distribution au détail, tout comme les soupes de poisson qui, à l'origine, étaient cuisinées à la maison à partir de carpes vivantes. Ceci dit, le niveau de développement de l'industrie du poisson est encore faible en Hongrie.

2.3 Facteurs clés du marché

2.3.1 Compétition avec les autres espèces de poissons d'eau douce

La principale espèce produite par l'aquaculture hongroise, hors la carpe commune, est le poisson-chat africain qui est cultivé de façon intensive. Sa production atteint environ 2 000 tonnes par an.

Le prix de la carpe commune et celui du poisson-chat africain sont très proches l'un de l'autre, celui du poisson-chat étant inférieur à celui de la carpe en Septembre 2015.

Tableau 11 – Prix en sortie d'exploitation pour la carpe et le poisson-chat africain, frais, entier, vidé, étêté

Espèce	Unité	Oct.2013	Octobre 2014	Sept.2015
Carpe	HUF / kg	911	1.037	1.121
	EUR / kg	3,08	3,38	3,59
Poisson-chat africain	HUF / kg	981	1.100	1.050
	EUR / kg	3,32	3,59	3,36

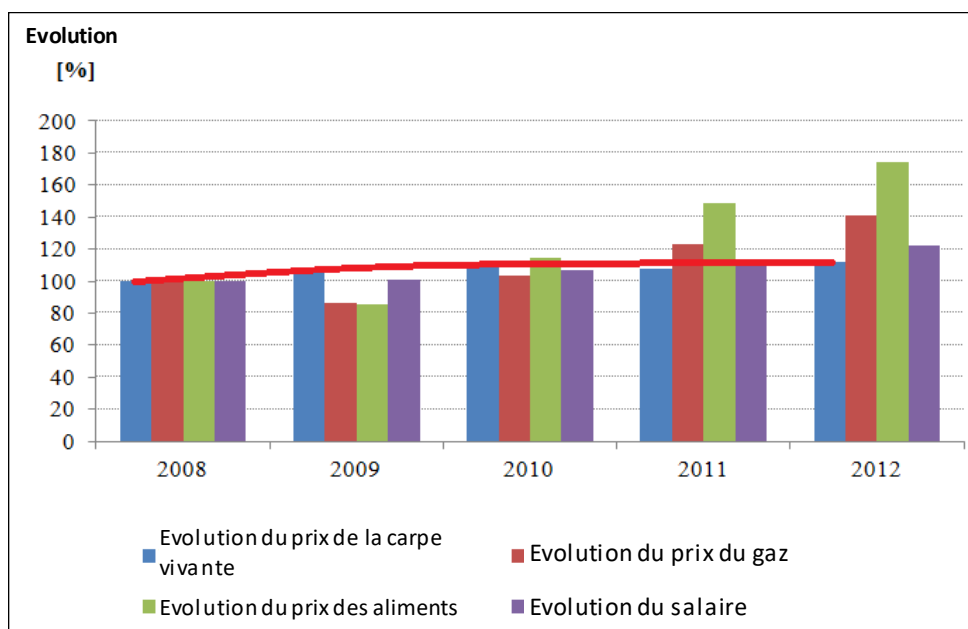
Source :

Globefish – European Price Report

2.3.2 Coûts de production

Les principales espèces hongroises de poissons sont des espèces omnivores et herbivores. Les carpes sont principalement nourries avec les aliments naturels produits par les étangs et les compléments alimentaires. Les compléments alimentaires des carpes, principalement à base de graines et de farines alimentaires artificielles à base de poisson, représentent moins de 5 %. En raison de cette utilisation très limitée des farines de poisson, la production de carpes dans les étangs est considérée comme un moyen durable de production de poissons, en préservant la biodiversité.

En raison de la hausse des prix du blé, il est prévu que les techniques de production traditionnelle semi-intensive et extensive évolueront. A la place des céréales, les pisciculteurs tendent à utiliser des granulés comme complément alimentaire, parallèlement à la production naturelle d'aliment des étangs.

Figure 6 – Évolution du prix de la carpe et des coûts de production (index 100 en 2008)**Source :**

Szabo Cs by KSH (2013) / AKI (Institut de recherche en économie agricole) (2014)

2.3.3 Défis hongrois pour la production de carpes communes en étang

Aujourd'hui et dans les années à venir, les efforts et les financements consacrés à l'industrie du poisson se concentreront sur :

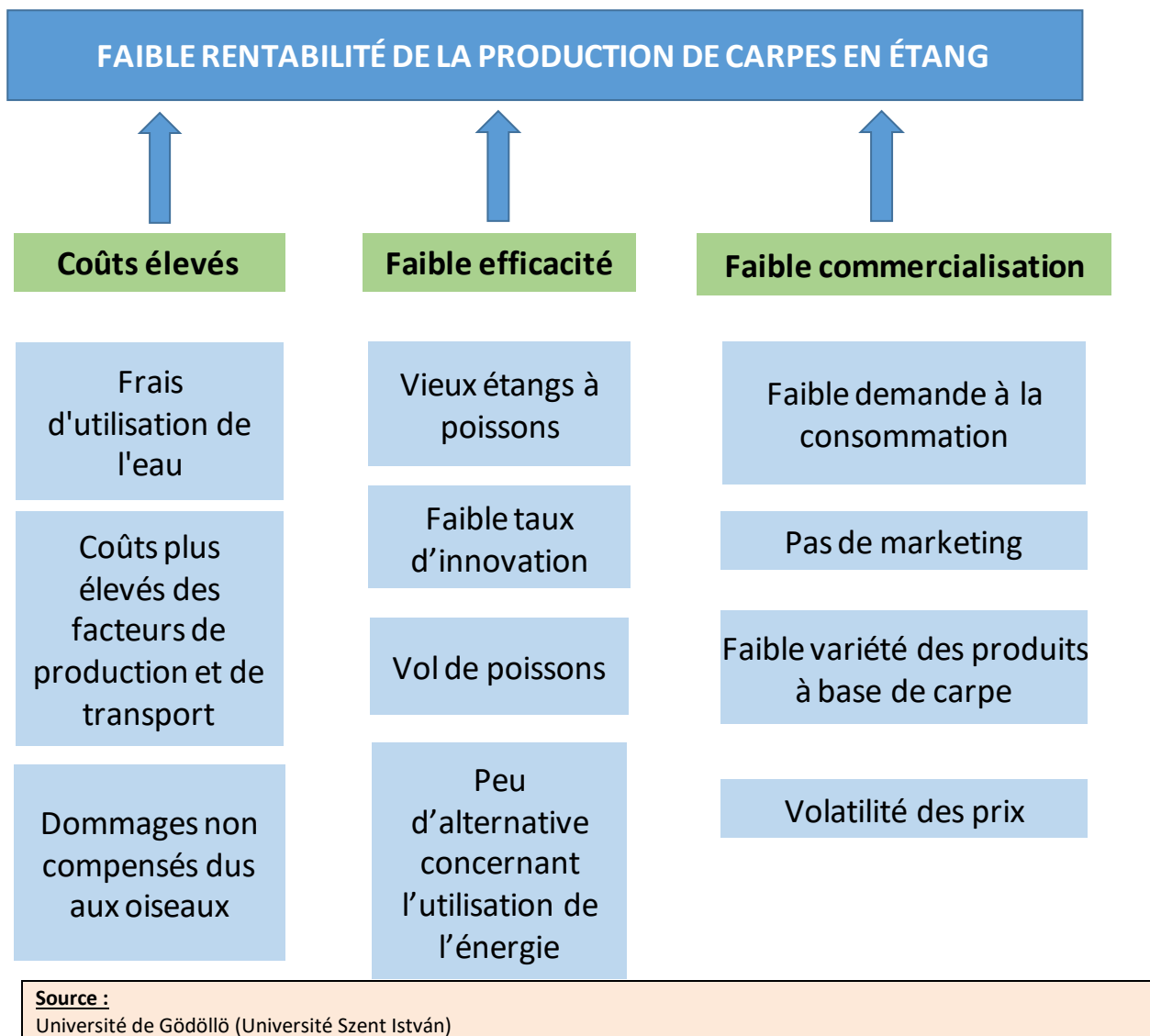
- les produits transformés : les jeunes générations aiment les produits prêts à consommer ;
- divers produits à base de poisson : plus de filets, produits congelés, soupes de poisson, etc.
- la commercialisation : plus de publicité et de promotion pour le poisson et produits à base de poisson.
- le développement de la « Plateforme pour le développement de la technologie destinée à la pisciculture en Hongrie » (recherche et innovation).

Le Ministère de l'agriculture a établi un nouveau programme pour la période 2014-2020. Il inclut un support spécifique pour le secteur du poisson qui peut profiter à l'industrie de la carpe commune :

- actions de promotion ;
- rénovation et création d'étangs ;
- mesures de restructuration :
- développement de l'industrie de la transformation de la carpe commune.

La recherche actuelle se concentre sur la nutrition de la carpe commune afin d'améliorer le rendement des étangs et sur la réduction du cycle de production afin d'améliorer la linéarité de l'offre tout au long de l'année.

Figure 7 – Défis du secteur hongrois de la carpe commune



3 LES PRIX AUX DIFFÉRENTS STADES DE LA FILIÈRE

Ce chapitre analyse les données disponibles et les tendances des prix à différents niveaux de la filière des carpes communes en Hongrie afin de poser le cadre de l'analyse de la transmission des prix (chapitre 4).

3.1 Prix à la production

3.1.1 Coûts de production

Au premier niveau de la production, le coût dépend de la région :

Structure des prix dans la filière des carpes fraîches en Europe centrale

- dans le Centre de la Hongrie, la carpe commune est produite dans des étangs artificiels ;
- dans l'Ouest de la Hongrie, la production a lieu dans des étangs naturels.

Le coût de production à l'hectare est estimé entre 840 et 1 300 € / ha.

Ce coût se décompose comme suit :

- coût de l'alimentation à base de blé (de 300 à 350 € / ha) ;
- l'approvisionnement de fumier et de petits poissons pour maintenir un bon équilibre de la biodiversité aquatique (zooplancton) ;
- l'entretien et les traitements des étangs ;
- les pompes et le carburant.

Le rendement moyen est estimé entre 0,7 tonne / ha et 1,5 tonne / ha (jusqu'à 2 tonnes / ha pour les exploitations les plus efficaces).

Le facteur principal influençant le rendement en carpe commune est l'alimentation (mélange de blé, de triticale et de maïs). Le volume nécessaire est estimé à 2,2 tonnes / ha / an.

3.1.2 Prix en sortie d'exploitation

Le prix de la carpe vivante en sortie d'exploitation, qui est resté stable autour des 600 HUF (à l'exception des pics de Noël), soit environ 1,95-1,97 € / kg, tout au long de la période 2012-2015, a augmenté en juin 2015 pour atteindre 701 HUF / kg (2,25 € / kg).

Le Tableau 12 montre que les prix des produits préparés (poisson entier, frais, vidé, étêté, en tranches, en filets) ont davantage augmenté par rapport aux prix des produits bruts (carpe vivante, entière et fraîche, non étêtée). Entre octobre 2013 et septembre 2015, le prix des produits préparés a augmenté de 23 %, 33 % et 44 % respectivement, tandis que celui des produits bruts n'a augmenté que de 11 % (carpe vivante) et de 14 % (poisson entier, frais, vidé, non étêté).

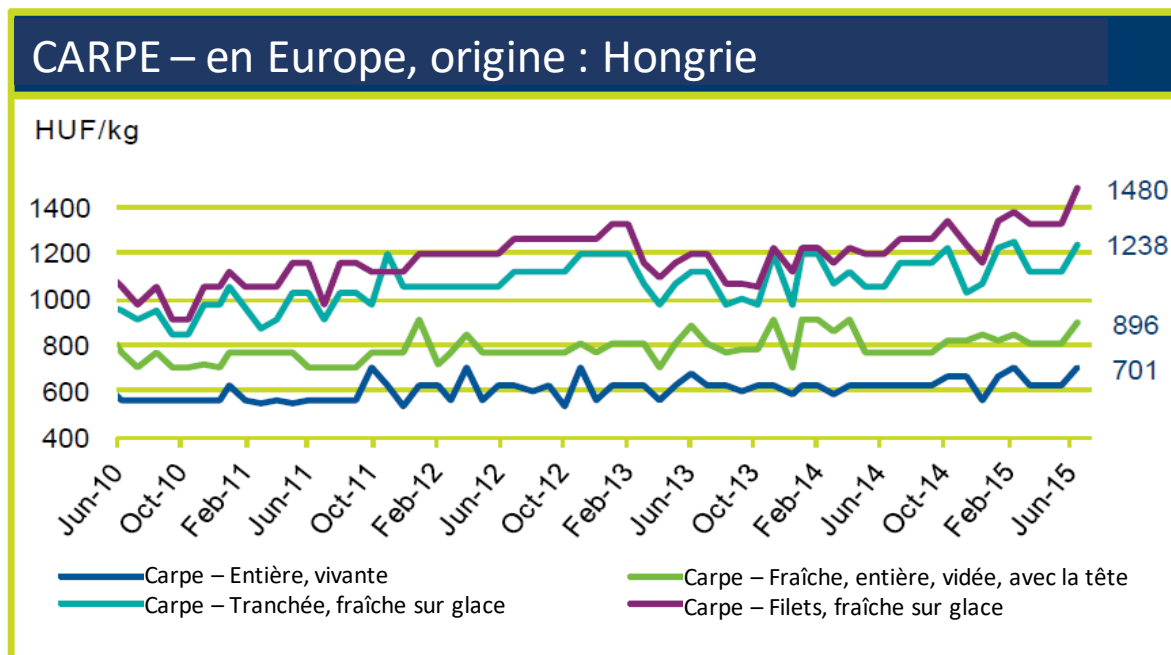
Tableau 12 – Prix en sortie d'exploitation de la carpe commune

HUF / kg	Oct. 2010	Oct. 2011	Oct. 2012	Oct. 2013	Oct. 2014	Sept. 2015
Vif	560	701	533	630	665	701
Fraîche, vidée, avec la tête	701	764	771	785	820	896
Fraîche, vidée, sans la tête	841	-	981	911	1.037	1.121
Fraîche sur glace - tranches	841	981	1.121	981	1.227	1.304
Fraîche sur glace - filet	911	1.121	1.262	1.051	1.339	1.514
EUR / kg	Oct. 2010	Oct. 2011	Oct. 2012	Oct. 2013	Oct. 2014	Sept. 2015
Vif	2,05	2,38	1,91	2,13	2,17	2,25
Fraîche, vidée, avec la tête	2,56	2,59	2,77	2,66	2,67	2,87
Fraîche, vidée, sans la tête	3,08	-	3,52	3,08	3,38	3,59
Fraîche sur glace - tranches	3,08	3,32	4,02	3,32	4,00	4,18
Fraîche sur glace - filet	3,33	3,8	4,53	3,55	4,37	4,85

Source :

Globefish – European Price Report

Figure 8. Évolution du prix de la carpe commune en sortie d'exploitation (HUF / kg)



Source : GLOBEFISH – European Price Report 06/2015

3.2 Prix des importations intra-UE

Le prix moyen de la carpe vivante à l'importation était de 1,52 € / kg en 2013 et de 1,78 € / kg en 2014. La forte augmentation de prix en 2014 (+17 %) a résulté de l'interruption des importations à bas prix en provenance de Croatie.

Tableau 13 – Évolution du prix de la carpe vivante importée par la Hongrie (€ / kg)

Origine	2010	2011	2012	2013	2014
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	1,66	1,94	1,71	1,69	1,78
CROATIE		1,52	1,45	1,07	
TOTAL	1,66	1,64	1,69	1,52	1,78

Source :
Données élaborées par COMEXT

3.3 Prix à l'exportation

Les prix à l'exportation de la carpe vivante hongroise ont régulièrement diminué depuis 2008. Ils se rapprochent désormais des prix à l'importation (voir figure 10).

Les prix des exportations vers l'Allemagne et l'Italie restent supérieurs à 2,00 € / kg tandis que les prix pour les exportations vers l'Europe centrale et orientale ont chuté en dessous de ce niveau.

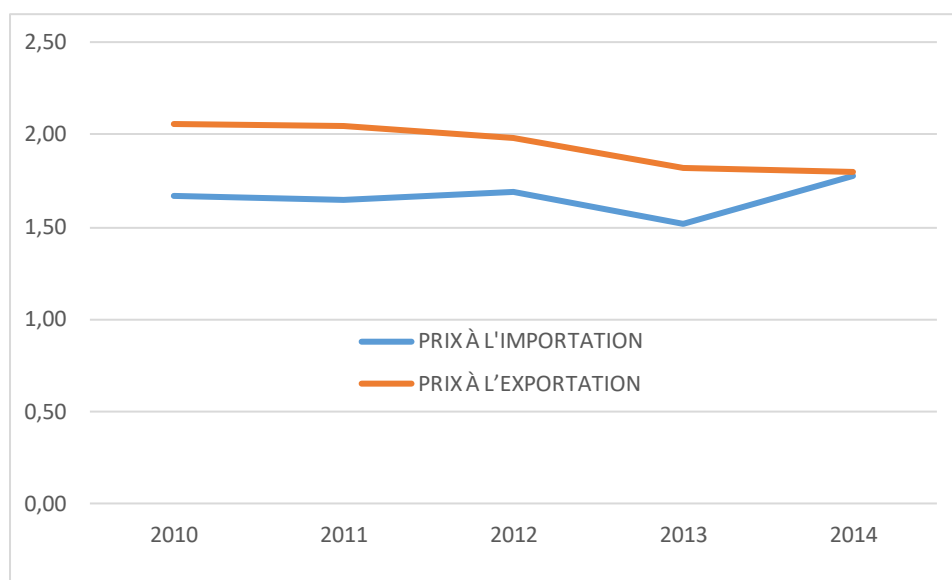
Tableau 14 – Évolution du prix de la carpe vivante exportée par la Hongrie (€ / kg)

Destination	PRIX (EUROS / KG)									
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
ALLEMAGNE	2,33	2,10	2,09	2,43	1,94	2,10	2,19	2,33	2,16	2,11
CROATIE			2,94	2,17	1,93	2,03	3,22		1,83	1,87
ITALIE	1,91	1,97	1,94	2,15	2,39	2,07	2,17	2,09	2,04	2,11
POLOGNE			1,94			1,92	1,92	1,55	1,21	1,07
ROUMANIE	3,04	1,59		2,27	2,15	1,95	1,88	1,95	1,99	1,70
AUTRES'UE	1,88	1,84	2,13	2,07	2,15	2,56	2,40	2,57	2,23	
HORS UE	4,19	2,88	3,26	5,07	6,42	69,34			2,00	2,00
TOTAL	2,09	1,82	2,13	2,35	2,29	2,06	2,05	1,99	1,82	1,80

Source :

Données élaborées par COMEXT

Figure 9. Évolution des prix de la carpe vivante à l'importation et à l'exportation (€ / kg)



3.4 Prix de gros

Seul un petit volume de carpe commune produit en Hongrie est vendu directement au consommateur. La plupart des carpes communes sont achetées par des grossistes. La marge du grossiste est estimée à 12-15 %.

Au moment de l'enquête (juillet 2015), le prix de gros pour la carpe vivante s'approchait de 2,50 € / kg.

3.5 Prix de détail

70 % de la production de carpes communes sont vendus par les détaillants. Le volume restant est vendu sur le marché de l'exportation ou directement au consommateur.

Au moment de l'enquête (juillet 2015), le prix de détail était d'environ 4,00 € / kg.

L'institut de recherche en économie agricole hongrois, AKI, mène un observatoire hebdomadaire sur les prix à la consommation.

Tableau 15 – Prix au détail de la carpe commune (€ / kg - Juillet 2015)

Prix relevés en magasin auprès de plusieurs détaillants	
Carpe entière (non vivante)	6,00
Demi-carpe, désossée	8,00
Carpe vive entière (1,5 à 2,0 kg en poids vif)	4,00
Filet de carpe	4,30 à 6,00
Tranche de carpe	4,30
Queue de carpe	3,00
Abats de carpes pour soupe de poisson (tête / queue)	1,00
Soupe de poisson (€ / l)	4,00 à 4,70
Poisson-chat africain (filet)	6,30
Carpe argentée (filet)	2,30

Source :

EUMOFA - Contrôles sur place - Juillet 2015

Le Tableau 16 montre un relevé de prix réalisé en 2014 et 2015 dans les supermarchés sur une base hebdomadaire. Il fait apparaître l'évolution des prix au détail en début d'année, pendant la saison de Pâques et la période de Noël.

En moyenne, les prix au détail ont augmenté entre 2014 et 2015, en particulier pendant la période de Pâques pour la carpe vivante (17 %) et pendant la période de Pâques et celle de Noël pour les filets de carpe (+15 % et +18 % respectivement).

La saisonnalité de la production influence les prix : les volumes sont plus importants en hiver qu'en été ; et le stockage du poisson est cher.

Tableau 16 – Relevé des prix au détail de la carpe commune et des filets de carpe commune

Prix au détail (€ / KG)			
Carpe vivante	2014	semaine 04	2,88 à 3,71
		semaine 15	3,33 à 3,84
		semaine 16	2,75 à 3,36
		semaine 25	3,24 à 3,84
		semaine 50	2,44 à 2,78
		semaine 51	2,44 à 2,78
	2015	semaine 04	3,08 à 3,84
		semaine 14	2,88 à 3,84
semaine 17		3,25 à 3,84	
semaine 25		3,25 à 3,84	
Filets de carpe	2014	semaine 04	5,12 à 5,44
		semaine 15	3,20 à 5,28
		semaine 16	4,96 à 5,80
		semaine 25	3,04 à 6,08
		semaine 50	4,87 à 5,76
		semaine 51	4,87 à 5,76
	2015	semaine 04	4,80 à 6,08
		semaine 14	4,80 à 6,01
semaine 17		4,87 à 6,08	
semaine 25		5,76 à 6,08	

Sources :

AKI (Institut de recherche en économie agricole) – Prix recueillis dans les supermarchés (Auchan, Tesco, Metro) et dans les principales halles du marché de Budapest

4 Transmission des prix le long de la filière en Hongrie

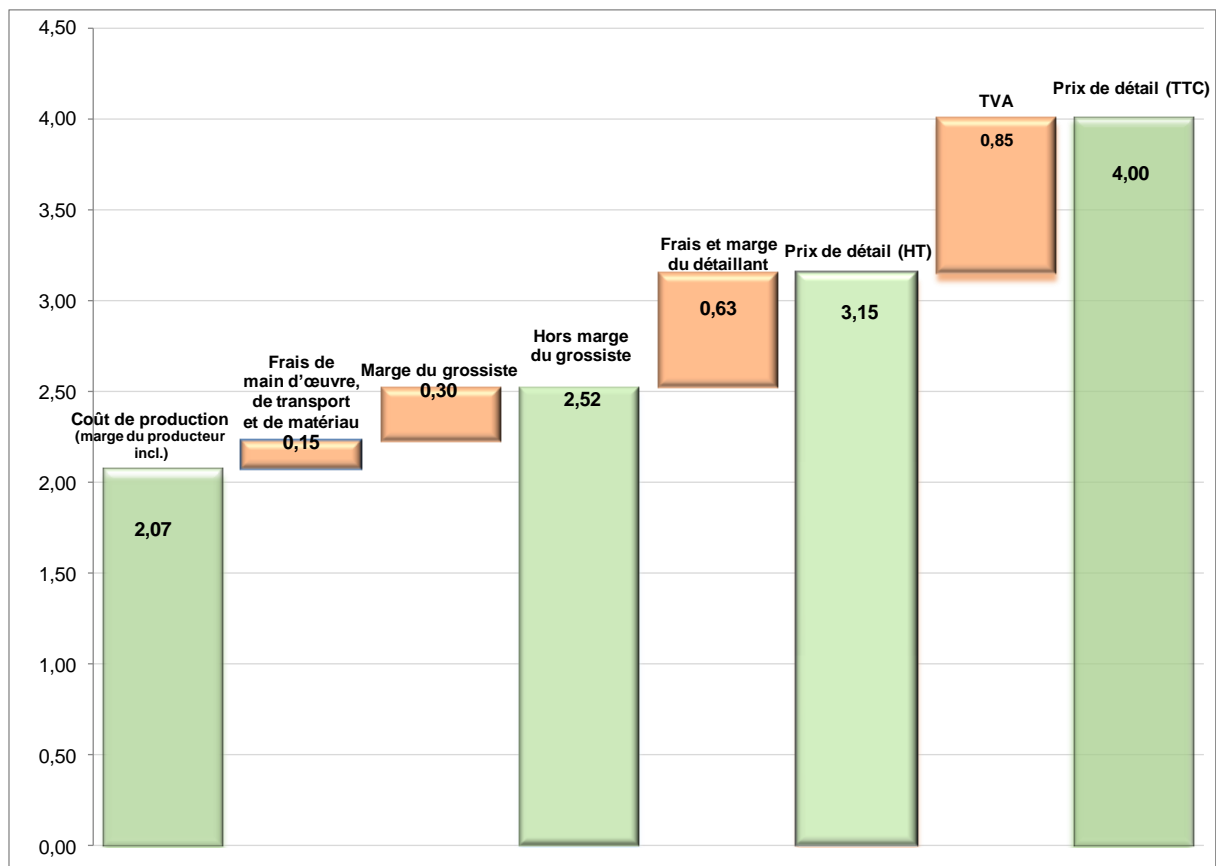
La transmission des prix pour la carpe commune, vendue entière et vivante, se réfère aux conditions de prix et à la situation du marché au moment de la mission sur le terrain (juillet 2015).

Le coût de production de la carpe commune dépend fortement de l'expertise professionnelle des producteurs : certains parviennent à produire 1 kg de carpe à partir de 2 kg d'aliments, tandis que d'autres ont besoin de 4 kg d'aliments pour produire 1 kg de carpe. C'est pourquoi les coûts de production peuvent varier de façon significative d'un producteur à l'autre. On estime que les coûts de production (avant les coûts de main d'œuvre, d'administration et de transport) se situent dans une fourchette de 1,12 à 1,44 € / kg, en fonction de la quantité d'aliments utilisée.

Les frais de transport varient également considérablement, allant de 0,35 € / km à 1,00 € / km, selon le type de camion et la distance.

C'est pourquoi il est important de noter que la figure ci-dessous repose sur des valeurs moyennes. La Hongrie peut être considérée comme représentative du marché de la Carpe dans l'UE dans le sens où la carpe est gérée et commercialisée de la même manière dans les autres marchés d'Europe centrale.

Figure 10 - La structure des prix pour la carpe commune en Hongrie (carpe entière et vivante, € / kg)



Source : Données élaborées par EUMOFA à partir d'entretiens avec des parties prenantes et des experts : AKI (Institut de recherche en économie agricole hongrois), MAHAL (Association des pisciculteurs hongrois) ; Université de Gödöllő (Université Szent István).

5 ANNEXES

5.1 Contacts

- AKI (Institut de recherche en économie agricole) - Direction de l'agriculture et de la politique de développement rural
- Ministère de l'Agriculture - Département de la pêche et de la gestion des pêches, Service de développement de l'aquaculture
- MAHAL (Association des pisciculteurs hongrois)
- Université de Debrecen - Faculté d'économie et de commerce - Institut de sciences économiques appliquées - Département du commerce piscicole,
- Institut d'aquaculture et de sécurité de l'environnement (Gödöllő)

« La structure des prix dans la filière des carpes fraîches en Europe centrale » est publié par la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne.

Éditeur : Commission européenne, Direction générale des affaires maritimes et de la pêche, le Directeur général.

Avis de non-responsabilité : Bien que la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche soit responsable de la production d'ensemble de cette publication, les opinions et les conclusions présentées dans ce rapport reflètent l'opinion de l'auteur (ou des auteurs) et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la Commission ou de ses fonctionnaires.

© Union européenne, 2021

KL-01-21-057-FR-N

ISBN: 978-92-76-29793-2

DOI: 10.2771/717536

La reproduction est autorisée, à condition de citer la source.

POUR PLUS D'INFORMATIONS ET COMMENTAIRES:

Direction générale des affaires maritimes et de la pêche

B-1049 Bruxelles

Tél.: +32 229-50101

Courriel: contact-us@eumofa.eu

EUM OFA

European Market Observatory for
Fisheries and Aquaculture Products

www.eumofa.eu



Office des publications
de l'Union européenne

Affaires
maritime et
pêche